



AMBASSADE DE MONGOLIE EN FRANCE

Service consulaire

CERTIFICAT DE COUTUME

L'Ambassade de Mongolie en France certifie par la présente que les coutumes de mariage pratiquées en Mongolie sont identiques à celles de la France, sauf que d'après la loi civile mongole, l'épouse **garde son nom de jeune fille** et pas celui de son époux. Le nom de jeune fille est ainsi porté pendant toute la vie.

L'âge légal requis du mariage est de **18 ans** révolus pour les hommes et pour les femmes.

Par ailleurs, le Pacte civil de solidarité (PACS) n'est pas en vigueur en Mongolie.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent document demeure valable **sans limitation de durée**, sauf révision par l'Ambassade en cas de modification de la loi susmentionnée.



Le présent document est **valable sans la signature d'un agent consulaire ni le cachet officiel**. L'authenticité du document peut être vérifiée sur le site internet officiel de l'Ambassade de Mongolie en France au moyen de ce code QR.